

PV AG du 29 octobre 2018

PRÉSENT-ES : Camille LECAT, Jacques HUGON, Daniel MATHIEU, Ghislaine GUIGNIER, Maurice JEANNET, Jean Claude DAUTRY, Olivier THERY, Jean-Marie SZAFARCZYK, Suzanne WARROT, Jean-Michel VAN DER STEEN, Christian BROCHIER, Joëlle MONTIGNY, Jean Noël BROSSARD, Penny ROWELL, Véronique NUNGE.

REPRÉSENTÉ-ES : Christian VIELZEUF, Céline MOREIGNEAUX, Michel FAURE, Charlotte ABGAVOR, Jean-Marie PERRET, Babeth JEANNET, Claudette MATHIEU, Amélie MATHIEU, Jeanne BRASSEUR, Alain BRASSEUR, Catherine FONTANA, Eliane DAUTRY, Mariama LOUNIS, Manu OTHELET, Vanda CORREIA, Michel DIET, Muriel DIET, Pétyo JORDANOV, Jean POINSIGNON

Maurice Jeannet, président, introduit l'AG en exprimant officiellement sa démission de la fonction de président et de membre de l'AG. C'est un principe pour lui de ne pas rester durant sur un long mandat. Il s'en va de son propre gré et sans que son départ ait un autre motif que celui-là. Il propose de rester actif sur les chantiers de formation à la culture des châtaigniers, l'organisation des conférences et il offre ses services pour animer des rencontres de groupes et écrire des textes.

Il présente ensuite l'ordre du jour que l'AG entérine.

- Rapport d'animation
- Rapport financier
- Rapport moral

RAPPORT d'ANIMATION *voir annexe N°1 jointe au PV.*

RAPPORT FINANCIER *voir annexe N°2 jointe au PV*

L'AG prend acte d'une stabilisation du coût du poste de Véronique. Quelques résultats remarquables :

- la contribution financière des usagers hors cotisations se monte en 2018 à plus de 2500€ (2000€ en 2017)
- la SCIC annonce pour 2018 une contribution de plus de 2000 € correspondant à 10% du chiffre d'affaire du restaurant lors des manifestations organisées par Epi de Mains.
- La proportion du bénévolat valorisé sur les produits est de 34% pour 2017 (28% au 28 oct. 2018)

L'AG estime que le « confort » financier autorise une augmentation du temps de travail salarié de Véronique Nunge. (Voir vote infra)

RAPPORT MORAL. *voir annexe N°3 jointe au PV*

L'AG prend acte de l'engagement de l'association dans le projet de réhabilitation **de la troisième ruine de l'Espinassas**. Des propositions sont faites : des locaux modulables en grande salle accessible

au public. Il encourage le groupe qui va se mettre au travail à associer les personnes concernées et intéressées.

L'appel pour renouveler la présidence n'a pas éveillé de candidatures. Le CA a donc décidé de répartir les responsabilités assurées jusqu'ici par le président entre plusieurs de ses membres. Véronique rappelle ce qu'elles sont :

- Animation de la gestion collective de l'association selon les modalités arrêtées par les statuts et dans les orientations définies ensemble.
- Représentation auprès de l'extérieur, notamment auprès des administrations et pouvoirs publics.
- Correspondant permanent auprès de la (ou des) salariée.

On convient ensemble, à partir d'un exemple apporté par Olivier, d'adopter cette répartition des responsabilités comme un choix inscrit dans la durée au moins d'un mandat. Il ne s'agira pas d'un arrangement transitoire en attendant une candidature unique mais de l'invention d'un modèle durable où chacun trouvera sa place et son plaisir.

VOTES :

l'AG approuve **le rapport d'animation** à l'unanimité

l'AG approuve **le rapport financier** à l'unanimité

l'AG confie au Conseil d'Administration le soin de mettre en œuvre une **augmentation du temps salarié** sur l'emploi de Véronique Nunge à l'unanimité

l'AG approuve le rapport moral à l'unanimité

l'AG entérine le choix du Conseil d'Administration d'organiser une présidence collective prenant en compte des responsabilités d'animation des instances responsable de la vie de l'association, de représentation et d'accompagnement permanente de la salariée, Véronique Nunge à l'unanimité.

Maurice Jeannet, président sortant, remercie tous les gens présents avec qui il a collaboré lors de son mandat.

Fait à Ventalon en Cévennes le 19.11.2018

Le président

